

Les éoliennes reconnues dangereuses pour la santé humaine

écrit par Jarczyk | 5 décembre 2018



Après [les milliers de publications](#) rapportant les effets sanitaires néfastes d'éoliennes, Patrick Evans, [Supervisor du Comté de Brown](#), dans le Wisconsin, avait alerté l'autorité sanitaire en réclamant l'ouverture d'une enquête sur les éoliennes en mars 2010.

La commission du service public du Wisconsin a commandé et partiellement financé une étude concernant 3 familles de Shirley, dans le comté de Brown, qui s'étaient plaintes des effets sanitaires des éoliennes. Deux d'entre elles ayant même dû abandonner leurs maisons pour préserver leur santé.

Le cabinet Hessler, habitué à travailler avec la filière, a été retenu par [Clean Wisconsin](#) pour mener cette étude, mais en raison de plaintes d'opposants aux projets éoliens et de la défiance envers ce cabinet d'acoustique, les avocats des opposants ont obtenu que lui soient adjoints trois autres cabinets indépendants.

L'acousticien Rick James, indisponible pendant les mesures et remplacé par Rob Rand, [souligne](#) que la participation du

cabinet Hessler et de Clean Wisconsin, dont l'objet est entre autres de promouvoir les énergies renouvelables, dissipe, vis-à-vis de la filière professionnelle, tout soupçon de biais méthodologique dans l'étude.

La conclusion de cette étude est sans appel (p 7 [du rapport](#))
« **Les quatre cabinets acoustiques considèrent qu'il y a suffisamment de preuves pour classer les basses fréquences et infrasons éoliens comme un problème grave pouvant affecter l'avenir de la filière.** »

(The four investigating firms are of the opinion that enough evidence and hypotheses have been given herein to classify LFN and infrasound as a serious issue, possibly affecting the future of the industry.)

Les symptômes, parfaitement corrélés avec les enregistrements d'infrasons, même en l'absence de tout bruit audible, établissant l'effet sanitaire de ces infrasons.

En toute logique, le 14 octobre dernier, l'autorité sanitaire du Comté de Brown (County Board of Health), [classait, à l'unanimité, les éoliennes](#) en tant que « **Danger pour la santé humaine** ». (*Human health Hazard*)

Le jour même l' « [Illinois Leaks](#) », réclamait cette même classification pour l'Illinois, comparant l'exposition aux éoliennes à une piscine sans aucune protection pour les enfants.

La filière professionnelle n'en ignore rien, bien sûr, puisque P.Schomer, l'un des 4 acousticiens concernés, en a rapporté les principales conclusions au congrès « [Wind Turbine Noise de Denver 2013](#) ». Il explique même, dans son rapport, le mécanisme physiologique permettant aux infrasons éoliens inférieurs à 1 Hz d'agir sur les otolithes de l'oreille interne et d'entraîner les nausées, vertiges, migraines et pression dans les oreilles et la poitrine, décrits par les riverains et qui sont les symptômes bien connus du MSI (motion

sickness incidence) liés à ces mêmes fréquences, dont le pic nauséogénique se situe à 0.167Hz, dans le mal des transports, selon l'étude menée pour les pilotes de l'US Navy.

Après révision par la communauté scientifique, cette étude de Schomer vient d'être [publiée en février dernier](#) dans le Journal de l'Acoustical Society of America. Schomer regrette cependant que l'exploitant, Duke Energy, ait refusé de collaborer au protocole proposé en permettant des tests on/off qui auraient fourni une preuve supplémentaire de la responsabilité des infrasons des éoliennes dans l'apparition des symptômes des riverains.

Entre temps, cependant, Pacific Hydro avait accepté, avec le cabinet S.Cooper, ce type de protocole on/off dans une étude commandée et financée par elle-même, pour répondre aux plaintes de riverains australiens, concernant ces mêmes symptômes.

Dans le [rapport figurant sur son site](#), Pacific Hydro reconnaît le lien irréfutable entre les infrasons de ses propres éoliennes et les « sensations » allant de « **migraines, pression dans la tête, les oreilles et la poitrine, bourdonnement d'oreilles, tachycardie, sensation de lourdeur...** » ressenties par les riverains alors qu'ils n'entendaient pas les éoliennes et ne savaient pas si elles fonctionnaient ou non. (p212). La personne affectée le plus sévèrement par ces infrasons étant d'ailleurs un malentendant. (p214)

Cependant, une infime minorité d'acousticiens prétend encore, dans des études payées par la filière, (EWEA, AWEA, ou CANWEA) que le lien entre les symptômes et les éoliennes est encore insuffisamment démontré. Leurs principaux arguments semblent d'ailleurs s'écrouler devant les dernières études qui comportent donc les tests on/off qui leur semblaient manquer, ainsi que le lien avec des marqueurs biologiques incontestables ([Mikolajczak](#), *taux de cortisol d'oies élevées*

à 500m d'éoliennes mai 2014).

L'argument suprême semblant l'affirmation que l'attitude hostile envers les éoliennes renforcerait ces symptômes ! Ce qui est incontestable, bien sûr, l'aspect psycho somatique étant manifeste dans toutes les maladies, sans que cela fasse beaucoup avancer la question.

Mais nul ne songe à nier que des milliers de riverains d'éoliennes, dans le monde entier, se plaignent des mêmes symptômes. Ni que ces symptômes représentent un grave préjudice sanitaire. Le journal des Médecins de Famille canadiens prépare ceux-ci à rencontrer un nombre croissant de ces victimes, la Royal Society of Medicine précise les critères de diagnostic permettant d'en reconnaître les effets dans un rayon de 10 km autour d'éoliennes industrielles.

L'éthique des politiques publiques exige de quantifier chaque risque sanitaire. L'Académie de Médecine réclame cette étude épidémiologique concernant les éoliennes, depuis mars 2006.

La Convention d'Aarhus est transcrite en droit français, dans le préambule de notre Constitution, par le respect de Charte de l'Environnement. Son article 7 assure au citoyen la transparence de toutes les informations concernant les projets relatifs à l'environnement.

Comment oser lui affirmer, pour solde de toute information relative aux risques qu'il encourt, qu'aucun effet sanitaire concernant les éoliennes n'est recensé à ce jour ?

<http://www.economiamatin.fr/news-eolienne-danger-sante-infrasons-impact-familles-exploitation-riou>